

Le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Fact) a pour objet de promouvoir et soutenir, au moyen d'une aide financière, versée sous forme de subvention, des projets d'expérimentation sur le champ de l'amélioration des conditions de travail.

➤ Contexte

Les transitions écologiques, économiques et sociales constituent un enjeu clé pour répondre aux problématiques de production et de consommation d'aujourd'hui et de demain.

Elles s'invitent à différents niveaux dans les entreprises :

- Dans le cadre d'exigences réglementaires,
- De politique RSE/ RSO,
- De conception d'un nouveau produit ou d'un nouveau service,
- De réorganisation de la production,
- De l'identification d'un nouveau marché.

Il s'agit aujourd'hui pour les entreprises d'engager et de mettre en œuvre des transformations importantes pour gagner en performance, en soutenabilité et en attractivité.

➤ Objectifs généraux et opérationnels

TPE/ PME , réseaux d'entreprises, acteurs du développement économique et territorial, chambres consulaires, fédérations, Opco, organisations syndicales ou autres acteurs relais, vous souhaitez :

- déployer, de façon opérationnelle, une politique ambitieuse et innovante en matière de transition écologique et de RSE prenant mieux en compte les conditions de travail,
- accompagner des initiatives visant à développer des démarches prospectives, exploratoires ou expérimentales à l'attention des TPE / PME,
- enrichir des compétences et être outillés pour développer une offre de service,

qui intègrent les questions des conditions de réalisation et d'organisation du travail, en lien avec les approches préconisées par le réseau Anact- Aract (approche globale et concertée).

En savoir plus/candidater : www.nouvelle-aquitaine.aract.fr

C'est aussi à l'échelle des territoires et des branches professionnelles que des initiatives doivent être soutenues pour accompagner ces transitions écologiques, économiques et sociales.

- Que faire face au changement climatique ?
- Comment anticiper et identifier les défis et opportunités de la transition écologique pour les organisations de travail ?
- Comment construire une transition concertée ?
- Comment limiter les risques sur la qualité de l'emploi et des conditions de travail ?

Réussir cette transition, au cœur des organisations, **nécessite la prise en compte des conditions de travail, de l'évolution des compétences, du dialogue social et professionnel.**



CALENDRIER

Lancement : 19 mai 2021
Clôture : 17 septembre 2021
Examen des candidatures :
début octobre 2021



COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER

Télécharger le texte de l'appel à projets sur [notre site Internet](#), puis consulter l'espace de dépôt de dossier qui correspond à votre projet :

- [Entreprise](#)
- [Action collective territoriale interprofessionnelle](#)
- [Action sectorielle territoriale ou nationale](#)



L'Aract Nouvelle-Aquitaine

Le rôle de l'Aract est d'accompagner les porteurs de projets dans le montage et la conduite de leur projet.



Contact
Catherine Barbaud
c.barbaud@anact.fr
05 56 79 63 30